



2^{ème} 2CV CROSS DE SERVILLY 17 – 18 Juillet 2021

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU VAL D'ALLIER organise les 17 et 18 Juillet en collaboration avec l'ASSOCIATION LOISIRS MECANIKES DES GRAVES une épreuve automobile régionale de doublure intitulée

2^{ème} 2 CV Cross de Servilly

Cette épreuve compte pour :

- la Coupe de France 2 CV CROSS
- le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- le Challenge de l'A.S.A.V.A.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue sous le numéro R/CT/9/21 en date du 10 Avril 2021 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 376 en date du 22 Juin 2021

N° de classement pour le tracé du tour principal de 880 m. délivré par la FFSA : 03 16 21 04174 AC Nat 0880

N° de classement pour le tracé avec le tour alternatif de 871 m. délivré par la FFSA : 03 16 21 0474 AC Nat 0871

1.1 . OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	RIoux Dominique	14770	15/01
	COURMONTAGNE Jacques	11849	10//04
	RENAULT Jean	136338	16/07
Secrétaire Collège	OLIVIER Joëlle	136338	16/09
Directeur de Course	BOULAY Dany	2490	12/01
Directeur de Course Adjoint	BARDIN Bruno	2840	16/02
Directeur de Course Adjoint départ	MOREL Thierry	4296	14/42
Directeur de Course pré-grille	DAM VAN NHIN Damien	114336	15/01
Commissaire Technique Responsable	PEJOUX Michel	173607	16/09
Commissaire Technique	BOISSAY Pascal	6464	01/12
Commissaire Technique	JOLY Christian	11082	04/02
Commissaire Technique Stagiaire	BURNOL Gaby	140284	16/09
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	COURTADON Jacques	16970	16/03
	LEFORT Serge	7471	16/02
C.S. juge de faits	PENICHOT Daniel	14887	14/38
	OLIVIER Joëlle	136338	16/09
Chronométrateur Responsable	BLUTEUX Jean Marie	9742	14/16
Médecin	LESPIAUCQ Christine	46467	16/02
Responsable Sécurité	LECLUSE Gilles	112029	16/09

L'organisateur administratif est l'A.S.A.V.A. et l'organisateur technique est LOISIRS MECANIKES DES GRAVES

1.2 . HORAIRES

Parution du règlement	14 Juin
Clôture des engagements	8 Juillet

Publication de la liste des engagés	15 Juillet
Date de l'épreuve et lieu	17 et 18 Juillet Servilly
Vérifications administratives et techniques	17 Juillet de 7h 00 à 9 h 30
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	17 Juillet à 8 h 30
Briefing Commissaires	17 Juillet à 9 h 00
Briefing Pilotes	17 Juillet à 9 h 30
Essais libres	17 Juillet à partir de 10 h 00
Essais chronométrés (1 essai chrono)	17 Juillet à partir de 14 h 40
1^{ère} manche qualificative	17 Juillet à partir de 17 h 00
2^{ème} manche qualificative	18 Juillet à partir de 9 h 15
¼ Finales	18 Juillet à partir de 11h 15
manche qualificative rattrapage	18 Juillet à partir de 14 h 00
½ Finales	18 Juillet à partir de 15 h 20
Consolante	18 Juillet à partir de 15 h 35
Finale	18 Juillet à partir de 16 h 50
Fin du meeting	Au plus tard 18 h 00
Affichage des résultats provisoires	18 Juillet après chaque Finale
Remise des prix	Après la finale

Ces horaires sont donnés à titre indicatif, et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre de partants

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 17 Juillet de 7 h 30 à 10 h 00.

Aucune convocation ne sera envoyée. Les confirmations d'engagement et heures de convocation pourront être consultées sur le site : www.sportautoauvergne.org

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Le nombre d'engagés est fixé 180 (y compris 120 pour le Fol Car)

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

A.S.A. DU VAL D'ALLIER
6, Rue de l'Hôtel des Postes
03200 – VICHY

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 8 Juillet à minuit.

Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- **65 €** avec la publicité facultative de l'organisateur,
130 € sans la publicité facultative de l'organisateur

Si quatre jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 40 l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

Dans le cas où les dispositions en vigueur imposent l'organisation de la manifestation à huis clos ou avec jauge de spectateurs, le montant des droits d'engagement sera majoré de 15 €

3.2. EQUIPAGES

Une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote et un pilote ne pourra conduire qu'une seule voiture.

Les concurrents qui souhaitent participer avec un titre de participation, devront le notifier lors de l'envoi de leur bulletin et devront obligatoirement être munis, le jour des vérifications, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile, datant de moins de 6 mois.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA 2021

4.4 NUMEROS

Conforme à la réglementation générale 2 CV 2021

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit des graves à Servilly II est long de 880 mètres, s et la largeur est comprise entre 10 mètres et 17 mètres.

Les pilotes devront emprunter obligatoirement le tour alternatif une fois.

N° de classement pour le tracé du tour principal de 880 m. délivré par la FFSA : **03 16 21 04174 AC Nat 0880**

N° de classement pour le tracé avec le tour alternatif de 871 m. délivré par la FFSA : **03 16 21 0474 AC Nat 0871**

L'accès au circuit se fait par la départementale 472.

6.3 TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé vers l'entrée de la pré-grille. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le chargé des relations avec les concurrents à l'entrée de la pré-grille. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant l'épreuve au numéro de téléphone suivant : 06 81 50 61 37.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Conforme à la réglementation générale 2 CV 2021

ARTICLE 8. PROCEDURE DE COURSE

Conforme à la réglementation générale 2 CV 2021

8.4. PARC FERME FINAL

A l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de course et/ou le Collège des C.S. pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix.

Les voitures restent en régime de parc fermé sous chacune des structures des pilotes, au moins jusqu'à l'affichage du classement officiel.

Tout pilote ne respectant pas cette règle sera disqualifié du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d'une place.

ARTICLE 9. PENALITES

Conforme à la réglementation générale 2 CV 2021

ARTICLE 10. CLASSEMENTS

Conforme à la réglementation générale 2 CV 2021

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 6

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 de 6 Kg à poudre

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 16

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit n'est pas équipé d'un centre médical permanent

Un centre médical non permanent sera installé aux abords du circuit dans un bungalow

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 1

Une ambulance sera équipée du matériel nécessaire à la réanimation

Une équipe d'extraction n'est pas prévue dans le respect du cahier des charges

ARTICLE 12. PRIX

Conforme à la réglementation générale 2 CV 2021